



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.28/1  
25 août 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation  
du commerce et du développement

Réunion d'experts sur les meilleures pratiques et les options  
concernant la promotion de relations entre PME et STN  
Genève, 6-8 novembre 2006  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Meilleures pratiques et options concernant la promotion de relations entre PME et STN.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

**II. ANNOTATIONS**

**Point 1: Élection du Bureau**

1. La Réunion d'experts est invitée à élire un président et un vice-président/rapporteur.

**Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion est reproduit dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

*Documentation*

TD/B/COM.3/EM.28/1

Ordre du jour provisoire annoté

**Point 3: Meilleures pratiques et options concernant la promotion de relations entre PME et STN**

3. À sa neuvième session (Genève, 22-25 février 2005), la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement est convenue que l'établissement de relations entre petites et moyennes entreprises (PME) et sociétés transnationales (STN) était un nouveau moyen de profiter des effets positifs du commerce mondial. Ces relations peuvent être l'un des meilleurs moyens pour les PME d'accroître leur compétitivité en améliorant leur accès à un ensemble d'actifs essentiels qui leur font défaut, dont l'accès aux marchés internationaux, les sources de financement, la technologie, les compétences de gestion et les connaissances spécialisées.
4. Les autorités des pays en développement d'accueil ont un rôle essentiel à jouer en veillant à l'établissement de relations interentreprises mutuellement bénéfiques et à un accroissement de l'impact positif de l'investissement étranger direct (IED) sur les capacités productives locales. À cet égard, la Réunion d'experts identifiera des politiques efficaces pour la promotion et l'établissement de relations interentreprises. Les experts examineront également une liste des principes sur lesquels reposent les meilleures pratiques pour encourager la transposition de programmes ayant donné des résultats probants au profit des gouvernements, des STN et des institutions d'appui aux PME intéressés.
5. À partir des résultats de la Réunion, le secrétariat de la CNUCED établira une liste des principaux facteurs garantissant la formulation et l'exécution ordonnée d'un programme de mise en place de relations interentreprises. Cette liste devrait compléter de précédents travaux de la CNUCED consacrés à l'élaboration et à l'analyse des politiques et faciliter les demandes de coopération technique.
6. Les communications et les exposés des experts contribueront à une meilleure compréhension des éléments moteurs de programmes d'établissement de relations entre STN et PME et indiqueront les incidences sur l'élaboration des politiques et les besoins en matière d'aide au développement. Sur la base d'expériences positives, les participants, originaires du secteur public et du secteur privé, détermineront également comment les gouvernements peuvent mettre en place des programmes de relations interentreprises faisant appel à la participation active et volontaire des STN.
7. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème considéré. Ces communications seront distribuées à la Réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. La Réunion d'experts sera saisie des conclusions d'une enquête réalisée par la CNUCED sur les meilleures pratiques pouvant être utilisées par les pouvoirs publics pour promouvoir les relations interentreprises et s'inspirera des enseignements tirés des projets d'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine.

*Documentation*

**Point 4: Adoption du rapport de la Réunion**

8. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa prochaine session. La Réunion voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

*Contributions des experts*

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre au secrétariat de la CNUCED avant la tenue de la Réunion de brèves communications (d'environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la Réunion. Ces communications, qui s'inspireront de l'expérience des experts, seront distribuées à la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2006 à: M<sup>me</sup> Fulvia Farinelli, Service des investissements et de la compétitivité des entreprises, Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse), télécopieur: +41 22 907 0122, courriel: [Fulvia.Farinelli@unctad.org](mailto:Fulvia.Farinelli@unctad.org).

-----